



Le 19 juin 2024

Recommandé
La Liberté Médias SA
Rédaction
Bd de Péroles 38
1700 Fribourg

Courrier A+
Grand Conseil et Conseil d'État incorpore
Par Chancellerie d'État
Route des Arsenaux 41
1701 Fribourg

Courrier A+
Ministère Public de la Confédération
M. Stefan BLÄTTLER, Procureur général
Guisanplatz 1
3003 Berne

Courrier A+
Conseil de la Magistrature
Autorité de surveillance
Pl. Notre-Dame 8
Case postale 1642
1701 Fribourg

Copies à l'attention des Préfets du Canton, par Chancellerie d'État, Fribourg

« Le Conseil de la Magistrature inquiet » ...

Version pdf sur : <https://swisscorruption.info/fr/2024-06-19-cm.pdf>

Madame, Monsieur,

Les Journalistes qui ont prêté allégeance à la « MAFIA d'État » sont fidèles à eux-mêmes et performant dans leur manque d'objectivité et la désinformation des Citoyens. C'est par ces contre-performances qu'ils obtiennent les copieuses subventions qui leur sont accordées...

La Liberté du 15.06.2024

Le Conseil de la magistrature inquiet

Justice » Les différentes instances judiciaires du canton sont toujours aussi surchargées. Des mesures deviennent urgentes.

«J'ai parfois l'impression que nous roulons à 250 km/h en espérant que rien de grave ne se produira.» Président du Conseil de la magistrature fribourgeois (CM), le juge cantonal Johannes Frölicher a usé vendredi d'une image parlante pour évoquer la surcharge chronique d'un pouvoir judiciaire tournant à plein régime. Responsable de la surveillance administrative et disciplinaire des autorités judiciaires et du Ministère public, le CM a présenté son rapport 2023. Verdict: les différentes

instances fonctionnent toujours bien, mais reposent «trop et de manière inquiétante» sur l'engagement de ses magistrats et de ses collaborateurs. «La charge de travail est telle que les moyens actuels ne suffisent plus.» Et d'en appeler à une réforme devenue «nécessaire», ainsi qu'à l'octroi de nouveaux postes.

Le Ministère public n'a jamais enregistré autant d'affaires et les tribunaux d'arrondissement sont eux aussi de plus en plus sollicités. De manière générale, les causes se complexifient en raison de réformes législatives et de jurisprudences contraignantes. Conséquence: même les instances n'enregistrent pas d'explosion du nombre

de dossiers (Tribunal cantonal, Tribunal pénal économique) voient tout de même leur charge de travail augmenter. La croissance démographique et une tendance générale à passer davantage par la justice pour régler ses différends contribuent aussi à cette surcharge, diagnostique le CM, qui défend un recours accru à la conciliation et à la médiation.

En 2020, les différentes instances du pouvoir judiciaire avaient sollicité 15,5 équivalents plein-temps (EPT) supplémentaires. Le canton leur en a accordé 11 en 2022. L'an dernier, les revendications ont atteint 39 EPT. Partant du principe qu'il y a peu de chances que l'Etat accède à toutes ces de-

mandes, c'est aussi à une meilleure répartition des ressources qu'en appelle le CM. Des mesures allant dans ce sens ont été préconisées dans l'analyse du pouvoir judiciaire fribourgeois, parmi lesquelles le regroupement des différentes autorités au sein de trois nouveaux arrondissements. Mais elles n'interviendront pas avant 2027.

Il faut trouver des solutions dans l'intervalle, avertit le CM, rappelant au passage que le processus de numérisation de la justice sollicite aussi beaucoup d'énergie. «La justice doit pouvoir rendre des jugements de qualité dans un délai raisonnable, faute de quoi, la confiance en l'Etat serait ébranlée», avertit Johannes Frölicher. » **MRZ**

Je ne reviendrai pas ici sur la trahison des DEVOIRS des Journalistes envers le Peuple souverain, puisque j'avais déjà développé ce point en décembre 2023, comme on peut le voir sur le lien :

https://swisscorruption.info/politique/2023-11-29_laliberte.pdf

Selon **Marc-Roland ZOELLIG** responsable de la Chronique judiciaire, des mesures urgentes devraient être prises pour soulager des instances judiciaires toujours surchargées...



Il est important que le Peuple souverain comprenne que si les Journalistes ne vivaient pas des subventions qui leur sont grassement octroyées et devaient gagner leur vie en faisant leur travail comme le stipule la « **Déclaration des DEVOIRS et des DROITS des Journalistes** » <https://swisscorruption.info/presse/#devoirs>, notre Pays ne connaîtrait pas la corruption ou le blanchiment d'argent, pas plus du reste que l'escroquerie au détriment des Caisses publiques, comme c'est le cas actuellement encore avec l'évasion fiscale liée à l'Affaire de Genève...

Comme on peut le voir dans les liens qui suivent, nos Politiciens corrompus contrôlent les membres des Autorités judiciaires pour que toutes nos plaintes restent lettres-mortes, afin que la corruption puisse se poursuivre en toute quiétude et que les corrompus restent impunis...

<https://swisscorruption.info/mafia>
<https://swisscorruption.info/enemis>
<https://swisscorruption.info/mpc>
<https://swisscorruption.info/lauber>
<https://swisscorruption.info/ps/#calmy-rey>
<https://swisscorruption.info/levrat>
<https://swisscorruption.info/royalties2>
<https://swisscorruption.info/bertossa>

<https://swisscorruption.info/ubs>
<https://swisscorruption.info/mafia-plainte>
<https://swisscorruption.info/fedpol>
<https://swisscorruption.info/blocher> (ex-Ministre Justice)
<https://swisscorruption.info/luescher> (ex-Comm Justice)
<https://swisscorruption.info/beti> (juge cantonale)
<https://swisscorruption.info/ps/#levrat>
<https://swisscorruption.info/preuves>

Les Citoyens doivent comprendre aussi que les Journalistes ont disposé de ces informations depuis des décennies et que s'ils se taisent, ce n'est que pour obtenir leur part de la corruption planifiée par la « MAFIA d'État ». Au même titre que nos Politiciens de tous bords qui eux aussi connaissent les faits, les Journalistes sont des TRAITRES et **devoir payer des abonnements onéreux pour financer leur trahison devrait être un CRIME PÉNAL !**

Johannes FRÖHLICHER Juge cantonal et Président du Conseil de la Magistrature (sic !)

(A noter qu'il est aussi membre du Comité de pilotage de la restructuration des Tribunaux fribourgeois (COPIL))



De l'avis du **Juge cantonal et Président du Conseil de la Magistrature Johannes FRÖHLICHER**, les différentes instances judiciaires fonctionnent toujours bien... Même s'il précise qu'il a parfois l'impression de rouler à 250 Km/h en espérant que rien de grave ne se produise...

Le Juge cantonal n'a aucun complexe à chercher des excuses « bidon » pour justifier la médiocrité des services des Institutions judiciaires et ce ne sont certainement pas la « *complexification* » des réformes législatives qui en sont la cause !

Quant au fait que le Ministère Public et les Tribunaux de première instance n'aient jamais enregistré autant d'affaires et soient de plus en plus, eux aussi, sollicités, cela n'a absolument rien à voir non plus avec les réformes citées...

La réelle source des problèmes de surcharges des Tribunaux, sur laquelle les journalistes corrompus par les subventions ne veulent pas informer les Lecteurs, est due à la CORRUPTION qui règne au sein de la « MAFIA d'État », une CORRUPTION que Magistrats et Journalistes sont tenus d'étouffer !

Il est intéressant dans ce cadre, de consulter mes deux derniers communiqués publics pour cerner le fonctionnement de l'État comme Organisation criminelle en tant que « MAFIA d'État » (voir définition ci-après)...

<https://swisscorruption.info/communiques>
<https://swisscorruption.info/info/communes.pdf>
<https://swisscorruption.info/info/lions-club.pdf>

Définir et comprendre la « MAFIA d'État »

Nous évoluons dans un « État Mafieux » régi selon les critères d'une Organisation criminelle...

Voyons tout d'abord la définition d'une Organisation criminelle :

Fabien GASSER, Procureur général de Fribourg, avait cru bon de me fournir la définition d'une ORGANISATION CRIMINELLE... elle est accessible sur <https://swisscorruption.info/gasser/#oc>.

1. *Groupements structurés pour durer*
2. *Division poussée des tâches*
3. *Organisation en règle générale fortement hiérarchisée*
4. *Absence de transparence*
5. *Mécanismes institués pour garantir le respect absolu des règles du groupe*
6. *Volonté commune de commettre des actes de violence*
7. *Caractère secret de l'organisation, (le secret se rapportant à la structure et aux effectifs).*

Constatons simplement qu'en fonction de ce qui va suivre, tous les critères sont réunis dans la « MAFIA d'État ». Au surplus, les privations de liberté que nous avons subies, basées sur des mensonges pour couvrir les CRIMES des membres de cette « MAFIA d'État », sont des actes de violence au sens du point 6 précité. Il s'agit de mesures insupportables dans une Démocratie et un État de Droit !

Les dossiers suivants nous démontrent que l'application du Droit n'est souvent qu'une farce et une utopie, quand des liens politico-judiciaires sont en jeu. Dès lors, les intérêts des membres de l'Oligarchie suppléent les Droits des Justiciables :

https://swisscorruption.info/#cottier	(Escroquerie, blanchiment, entrave à l'action pénale)
https://swisscorruption.info/burdet	(Escroquerie, faux dans les titres, chantage)
https://swisscorruption.info/daniel-conus	(Escroquerie, abus de la psychiatrie, entrave action pénale)
https://swisscorruption.info/jakob-gutknecht	(Escroquerie, constatations fausses, arbitraire au profit d'un Franc-Maçon, occultisme d'un crime à l'explosif)
https://swisscorruption.info/herzog	(Escroquerie, constatations fausses, arbitraire)
https://swisscorruption.info/merinat	(Escroquerie, abus d'autorité, entrave action pénale)
https://swisscorruption.info/rathgeb-rennaz	(Escroquerie au profit de l'État, entrave à l'action pénale, abus de la psychiatrie)
https://swisscorruption.info/birgit-savioz	(Escroquerie, faux dans les titres, Falsification des marques officielles).

Notons que les chefs d'accusations mis en regards des dossiers sont non exhaustifs. De plus, **dans tous les cas**, les CRIMES subis par les Victimes ont été **rendus possibles par la manipulation** des faits, appliquée par les représentants de l'Autorité judiciaire, par leurs mensonges et les fausses « vérités » procédurales notifiées dans leurs décisions.

Il faut tout d'abord distinguer la MAFIA de « l'État Mafieux » ou « MAFIA d'État »

Dans certains Pays, le crime organisé est souvent contrôlé par la « *Mafia* », quelle que soit sa branche. La *Mafia* est une organisation secrète de banditisme, qui s'est imposée par l'intimidation, la violence et la corruption. La « *Mafia* » ou système mafieux, est ainsi une organisation criminelle dont les activités sont soumises à une direction collégiale occulte, qui repose sur une stratégie d'infiltration dans la société civile et les Institutions. Ses membres sont appelés « Mafieux » ou parfois « Mafiosi ».

Contrairement à la « *Mafia* », dont les activités sont illégales, les activités des Institutions politiques et judiciaires suisses et de leurs membres, qui **évoluent selon les mêmes critères que ceux** d'une Organisation criminelle (on l'a vu plus haut), ne sont pas considérés comme des activités illégales. **Le Code Pénal ne leur a réservé aucun de ses articles** et c'est bien la raison pour laquelle Magistrats et Politiciens corrompus ou arbitraires, peuvent évoluer en toute quiétude et en toute impunité. Mieux, **ils peuvent exercer la CONTRAINTE** en toute légalité (**Art. 110 al. 4 CPP**), **pour empêcher les Justiciables de les dénoncer...** Et ils sont nombreux à en abuser et à être impliqués...

Au-delà des dossiers cités plus haut, consultez quelques exemples dans le lien suivant : <https://swisscorruption.info/implications>.

La « Collégialité »

Il faut constater au surplus que les membres de nos Autorités politiques et judiciaires, évoluent aussi selon les règles de la sacro-sainte « **collégialité** » qui leur confère le **devoir du secret** propre à la « *Mafia* ». Dans le cadre des CRIMES politico-judiciaires et en fonction du « secret » contraignant qu'occasionne le terme de « **collégialité** », **la définition de celle-ci se rapproche davantage de « COMPLICITÉ »**, ce qui conduit à l'Omerta que l'on constate jusqu'au niveau de la Presse !

Ce phénomène est confirmé dans le cadre de la fusion des Communes où l'on voit que les initiateurs de ces fusions sont prêts à tout pour parvenir à leurs fins, quitte à changer la Loi pour contourner la volonté populaire <https://swisscorruption.info/info/fusion.pdf>. Gageons qu'il n'y a rien à attendre des Législateurs, nos chers Parlementaires, qui font partie du problème !

Droit fondamental à la liberté d'information

Le droit fondamental à la liberté d'information (liberté d'accès à l'information, transparence de l'information) est l'un des droits fondamentaux les plus récents. Il représente le **rejet du secret d'Etat** en faveur d'une action publique et transparente de l'Etat et de son administration. Il garantit aux citoyennes et aux citoyens **un droit fondamental de pouvoir savoir**, en tout temps, **ce que fait – ou ne fait pas – l'Etat** et de **pouvoir révéler au grand jour les actions ou l'absence d'actions des pouvoirs publics**.

Le droit d'accès à l'information est un aspect de la liberté d'information, qui est elle-même comprise comme une composante de la liberté d'opinion (Art. 10 CEDH) et lui est étroitement liée (Art. 16 Cst – Art. 17 Cst VD). **La liberté d'information en général et l'accès à l'information en particulier sont aussi inextricablement liés à la démocratie et à l'Etat de droit**.

Toutes mes condamnations et celles de mes partenaires, relèvent d'un comportement inapproprié des membres de la « MAFIA d'Etat » dont les agissements sont comparables à ceux d'une Organisation criminelle comme on l'a vu plus haut. Nous avons TOUS été condamnés pour avoir dénoncé des « CRIMES D'ÉTAT » commis par des Magistrats, des Fonctionnaires, des Politiciens et des Avocats qui ont contrevenu à leurs DEVOIRS de FONCTIONS ! **Tous ces Jugements devront être cassés !** Dès lors, être RACKETTÉS mois après mois pour payer des frais d'une « Justice » dénaturée et criminelle contribue à commettre de nouveaux CRIMES !

Accorder une mainlevée d'opposition sur du RACKET doit être poursuivi d'office comme CRIME D'ESCROQUERIE ! Comme Citoyen et au sens de la « LInf », j'ai non seulement le Droit de savoir et de constater **ce que font ou ne font pas (violation de l'Art. 302 CPP)** les Fonctionnaires de l'Etat – un Etat auquel les Magistrats ont prêté allégeance – mais j'ai le DEVOIR de les dénoncer quand leurs ACTES SONT CONTRAIRES À LA LOI ET METTENT EN DANGER LA DÉMOCRATIE !

Dans le cadre de la « MAFIA d'Etat », il est important de considérer les **comportements mafieux**, plutôt que la *mafia* elle-même, bien que dans le contexte économique, celui de la corruption, ou du blanchiment d'argent, etc., **le comportement de membres des Autorités n'a rien à envier aux Parrains des plus grandes MAFIAS...** C'est le cas pour tous les liens en relation avec l'Affaire des royalties :

<https://swisscorruption.info/app12> – Contrat d'assassinat

<https://swisscorruption.info/app14> – Assassinat BÉRÉGOVOY – SANCHEZ

Comme l'avait dit le célèbre avocat parisien Gilbert COLLARD devant les caméras de TF1 « Sans-Aucun-Doute » :

« On ne joue plus avec des rigolos, on joue avec de vrais tueurs, des hommes prêts à tout, sous prétexte qu'un Etat a des intérêts qui sont reliés par d'autres États » !

<https://swisscorruption.info/sans-aucun-doute>.

« MAFIA d'Etat » en Suisse

Arbitraire – Entraves à l'action pénale – Contrainte

L'**arbitraire**, les **entraves à l'action pénale** et la **contrainte** sont pratiqués à tous les niveaux des Institutions judiciaires pour garantir l'impunité des CRIMINELS qui les pratiquent. **L'application de**

l'Art. 110 al. 4 CPP qui consiste à **invoker abusivement des propos inconvenants ou outrancier – dès que les dénonciations visent des Magistrats ou politiciens – ceci pour contraindre** le recourant à retirer ses accusations contre les personnes visées par des accusations de CRIMES commis, est devenu une routine. Les Magistrats veulent se placer au-dessus de tout soupçon et des Lois, alors que par leurs actions et leur comportement arbitraire, contraire à l'éthique et à la morale, par leurs déviations dans l'application de la Législation, ils ne méritent plus aucun respect, plus aucune considération.

Au surplus, le devoir de « **collégialité** » fait qu'ils agissent en corps, dans toute leur corporation et à tous les échelons. **Ils vont même jusqu'à contester ma capacité d'ester en Justice, pour m'empêcher de dénoncer leurs CRIMES !**

Le ténor du barreau genevois, **M^e Jacques BARILLON** nous avait confié en regard des abus commis dans les Cantons de Fribourg et de Vaud, qu'il serait peut-être temps que les juges et procureurs **arrêtent de se prendre pour des Dieux tout puissants. Qu'ils devraient redescendre de leur piédestal...** Malheureusement, c'est manifestement aussi le cas des Juges et des Procureurs fédéraux...

Le fonctionnement de la « Mafia » judiciaire a également été exposé par les actions du **Procureur fédéral extraordinaire Jean-Bernard SCHMID** dans d'autres procédures sur les liens suivants :

https://swisscorruption.info/merinat/#plainte_schmid
<https://swisscorruption.info/merinat/#schmid>
https://swisscorruption.info/merinat2/2023-03-04_schmid.pdf
<https://swisscorruption.info/confederation-ch/#2023-08-11> (Affaire CONUS)

C'est une preuve de plus que **les déclarations de Dominique DE BUMAN**, le 8 juin 2006 devant la Presse (rappelées plus bas), **étaient en lien direct avec l'Organisation criminelle qui règne au sein de la « MAFIA d'État »** comme cela ressort de tous les liens cités !

Analysons donc objectivement la situation pour comprendre ce qu'est la « MAFIA d'État » :

Je suis mandaté avec une rétribution significative, dans la défense des intérêts de Joseph FERRAYÉ à la suite de l'escroquerie des milliers de milliards de dollars provenant des royalties sur ses brevets. Voir le lien <https://swisscorruption.info/royalties2>. Les **184 preuves en lignes** sur qui mettent en évidence un CRIME ORGANISÉ avec la complicité de l'État dans le cadre de l'Affaire de Genève en témoignent <https://swisscorruption.info/preuves>. Il s'agit d'un CRIME auquel ont manifestement participé un nombre incalculable de Magistrats et de Politiciens. Aucun « Juge ou Procureur » ne veut reconnaître les faits ou même simplement les voir. **TOUS font entrave à l'action pénale avec les conséquences en responsabilité civile délictuelle que cela implique...**

Nos deux grandes banques ont créé des « **Banques miroirs** » offshore mais domiciliées à leur siège, pour cacher des transactions criminelles <https://swisscorruption.info/credit-suisse>. Il faut rappeler qu'avant d'être Ministre de la Justice fédérale, **Christoph BLOCHER** était Administrateur de SBG/UBS quand la banque escroquait des milliers de milliards provenant des royalties. Comme il le déclare lui-même, il a fait construire **117 usines en Chine** <https://swisscorruption.info/blocher/#chine> au moment de l'escroquerie des royalties et tous les « Magistrats et Procureurs » ferment les yeux...

Le lien <https://swisscorruption.info/mpc/#procs> met en évidence les rouages de l'Organisation criminelle dénoncée et quels sont les **liens tissés au sein même de la Police fédérale (FedPol)**. **Michael LAUBER**, ancien Procureur général de la Confédération était **Chef de l'Unité centrale de la criminalité organisée et du blanchiment d'argent de FedPol** au moment de l'escroquerie des royalties et le lien <https://swisscorruption.info/fedpol> démontre la complicité de la Police fédérale dans cette escroquerie. **Isabelle CHASSOT** était sa Collaboratrice, elle est aujourd'hui **Présidente de la CEP**.

L'Inspecteur Kurt SENN qui a traité le dossier des royalties à FedPol, était lui aussi sous les ordres de Michael LAUBER et ces Fonctionnaires responsables de la Police fédérale, ont traité directement le cas avec le **Proc. général genevois Bernard BERTOSSA** : <https://swisscorruption.info/app10/#senn> et <https://swisscorruption.info/memoire/#111/> - <https://swisscorruption.info/bertossa>



Micheline CALMY-REY

En outre, le lien <https://swisscorruption.info/geneve-corruption/#mp> établit la CRIMINALITÉ avérée au sein du Ministère Public de Genève. Bien entendu, cette Organisation criminelle n'aurait jamais pu parvenir à ses fins, sans la complicité des Autorités politiques et l'implication de la socialiste Micheline CALMY-REY <https://swisscorruption.info/ps/calmy-rey>. Au moment de l'escroquerie des royalties, Micheline CALMY-REY était Conseillère d'État à Genève, Cheffe du département des Finances et encaissait les 20 millions de droits de timbres <https://swisscorruption.info/royalties/167.pdf>

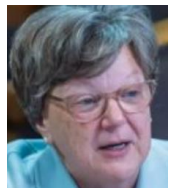
Si un récent communiqué public <https://swisscorruption.info/info/communes.pdf> met en évidence l'implication du Parti socialiste dans le CRIME ORGANISÉ, le lien suivant démontre que TOUS les Partis forment cette organisation criminelle d'État <https://swisscorruption.info/politique-corruption>. Avides de pouvoir, la « MAFIA d'État » planifie maintenant une prise totale de contrôle des Populations, par une volonté farouche de contrôle dans tous les domaines, en encourageant la fusion des Communes, pour que le Citoyen lambda perde ses repères et se sente exclu <https://swisscorruption.info/fusion...>

Il faut se souvenir que la vente des brevets liés aux royalties, a eu lieu lors du Sommet de l'environnement et du développement de Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992 et s'était déroulée sous le contrôle du Conseiller Fédéral PDC Flavio COTTI <https://swisscorruption.info/mafia/#pdc>.

Un autre Conseiller fédéral PDC (Kaspar VILLIGER) a en outre été Président d'UBS SA et quand on constate que son nom apparaît dans la société miroir d'UBS SA au Royaume-Uni, il y a comme un problème. Il s'agit de la société UBS AG domiciliée à Basel-Zurich UK Registration (1998), portant le N° GB- 0FC.0.021.146-0 sur le fichier <https://swisscorruption.info/cs-ubs/rc1.pdf> (critère de recherche [021.146-0] sur le fichier). Il est intéressant de voir qui figure dans cette société miroir et ce que ces CRIMINELS représentent dans le monde économique, le crime organisé et le blanchiment d'argent... (Explications concernant les « sociétés miroirs » sur <https://swisscorruption.info/credit-suisse>).

Pendant que Flavio COTTI veillait sur la vente des brevets à Rio de Janeiro, le PDC genevois Jean-Philippe MAÎTRE était Chef du Département de l'économie à Genève et Conseiller National PDC à Berne <https://swisscorruption.info/fusion/#maitre>. C'était aussi au moment où l'État de Genève encaissait les droits de timbres sur les conventions établies pour les transactions liées aux transferts des royalties <https://swisscorruption.info/royalties/167.pdf> (Chapitre « Micheline CALMY-REY » plus haut).

Et pour rester encore sur le PDC, n'oublions pas que la CEP (Commission d'Enquête Parlementaire) qui a la mission d'enterrer le Holdup de CREDIT SUISSE est présidée par la PDC fribourgeoise Isabelle CHASSOT. La « tueuse » dont il avait besoin, comme l'avait qualifiée Flavio COTTI quand il s'assurait de ses qualités politiques... <https://swisscorruption.info/ennemis> / <https://swisscorruption.info/info/2024-02-27.pdf>



Dominique DE BUMAN (ex-Syndic de Fribourg qui a présidé la caisse de pension de 1991 à 2004. 30 millions de francs injectés au 1^{er} janvier 2006 pour compléter la couverture des assurés...).



On peut clairement constater que le Conseiller National **Dominique DE BUMAN**, vice-Président suisse du PDC / LE CENTRE, savait de quoi il parlait quand il a fait la déclaration ci-dessous, le 8 juin 2006 devant la Presse. Il était bien question de CRIME ORGANISÉ au sein de la « MAFIA d'État » !

« Je sais que les Autorités sont complètement corrompues, mais ça ne s'arrête pas là. Si je dénonçais tout ce que je sais, la Suisse entière tremblerait... La société est complètement pourrie. Cela ne fonctionne que par les petits copains. Il y a des problèmes partout. La société (fribourgeoise) n'est pas exempte d'histoires de corruption ou de copinage. J'ai eu vent de certaines choses qui ont été couvertes, c'est vrai, je le sais »...

En n'agissant pas à la suite de ces déclarations, en taisant des accusations de CRIMES commis, non seulement contre les Victimes, mais aussi contre toute les Populations entre-autres de Suisse, puisque des milliers de milliards ne sont pas rentrés dans les Caisse des États au titre d'impôts, les membres des Institutions judiciaires ont cautionné et protégé le Crime Organisé et TOUS en sont les complices... Et ça n'est pas terminé, la « MAFIA d'État » poursuit jour après jour ses CRIMES... L'Affaire CREDIT SUISSE en est un bel exemple : <https://swisscorruption.info/credit-suisse> / <https://swisscorruption.info/ennemis>

La guerre pour détourner l'attention et couvrir les crimes

Ce n'est probablement pas un hasard si les Autorités fédérales ont **sacrifié la Neutralité suisse** pour suivre les mesures de l'UE contre la Russie. Dirigée par des corrompus faciles à faire chanter, il y a bien longtemps que la Suisse n'est plus indépendante <https://swisscorruption.info/neutralite>.

À la botte des Sionistes, **les membres de notre Gouvernement fédéral et de notre Parlement, ont choisi de faire la promotion du Nazisme**. La meilleure preuve en est la « **standing ovation** » devant l'**Ukro-Nazi ZELENSKY** et l'**abstention de la Suisse** lors du vote de l'ONU, le 16 décembre 2021 sur la résolution A/RES/76/149 relative à la **Lutte contre la glorification du nazisme...** <https://swisscorruption.info/nazisme>.

Une autre preuve en est l'interpellation musclée par FedPol le mercredi 12 juin 2024, du Chef du Groupe UDC Thomas AESCHI dans les escaliers du Palais Fédéral, quand le Président socialiste du Conseil National **Erich NUSSBAUMER** recevait son **homologue NAZI Ukrainien** Rouslan STEFANTCHOUK... La preuve a été donnée que **les honneurs NAZIS passent avant la Démocratie suisse...**

Sacrifier notre Neutralité, sacrifier les valeurs diplomatiques que la Suisse avait acquises dans son Histoire pour apporter son aide au règlement des conflits internationaux, devenir un Pays belligérant contre la Russie, **escroquer les avoirs Russes en Suisse** et prévoir d'en faire cadeau à l'Ukraine NAZIE, nous démontre que **notre Gouvernement MAFIEUX** actuel est composé de TRAITRES qui devraient se retrouver devant un Tribunal militaire. Sachant que le Tribunal Fédéral est garant de nos valeurs constitutionnelles et qu'il reste sans réaction, démontre aussi que « **TOUT EST POURRI** » [dixit De Buman] jusqu'à la plus Haute Cour du Pays...

Reprendre les mesures de l'UE, c'est aussi oublier trop facilement que durant la dernière guerre mondiale, les Russes ont sacrifié 27 millions d'hommes pour nous sauver des folies hitlériennes. C'est oublier trop facilement que les Ukrainiens se battaient aux côtés des Nazis en France et qu'ils étaient les gardiens des camps de concentration... <https://swisscorruption.info/ennemis2>. C'est oublier aussi les massacres des Populations russes en Ukraine (voir la vidéo : <https://swisscorruption.info/ennemis2>) et la trahison de notre Gouvernement qui fait la propagande mensongère des Sionistes – avec la complicité de la Presse – en faveur des NAZIS... <https://swisscorruption.info/nazisme> (Vote ONU).

Les membres de notre « MAFIA D'État » savent que leur partie est perdue et qu'ils vont devoir faire face à leurs responsabilités ! Aussi, ont-ils reçu l'ordre de leurs « dirigeants », d'obéir et conduire l'Europe à la guerre, ou alors ils perdront tout ! « Sans l'Ukraine, l'ordre mondial pourrait ne pas survivre »... <https://swisscorruption.info/deep-state/#sionistes>. Finies les virées à Davos.

Nos Dirigeants sont des TRAITRES sous contrôle des Sionistes, qui agissent selon les règles d'une Organisation criminelle au sein de la « MAFIA d'État ».



La Franc-Maçonnerie et les Clubs de services

Parmi les adhérents à ces « Cercles d'amitiés philanthropes... » qui sont anticonstitutionnels, on croise beaucoup de Politiciens, de Magistrats, de Journalistes ou d'Entrepreneurs, que ce soit dans la construction ou d'autres branches de l'économie...

En adhérant à un Club de services, les membres s'engagent envers une « *constitution* » qui va à l'encontre de notre Législation. Elle oblige ses membres au secret ! Leurs règles vont ainsi à l'encontre des principes fondamentaux de notre Constitution fédérale et dès lors, les Élus du Peuple qui rejoignent ces Clubs de services ou la Franc-Maçonnerie, trahissent leurs Devoirs et Obligations dans les mandats pour lesquels ils se sont fait élire... Quand il s'agit de Magistrats judiciaires, la situation est encore beaucoup plus grave et la « Justice » n'est alors plus qu'un leurre... L'État de Droit n'existe plus et les jugements sont rendu selon les règles de la « MAFIA d'État » !

Pour verrouiller le contrôle des Élus et éviter les risques de fuites qui mettraient en danger leur Oligarchie, ils ont aussi mis en place la sacro-sainte « collégialité » qui conduit au pénal ceux que ne la respectent pas... En politique « Collégialité » signifie dès lors « Complicité » !

Chaque fois qu'ils sont confrontés à leurs crimes, les Élus mettent en place une nouvelle structure pour faire croire au bon Peuple que l'État fonctionne bien, comme l'Institution judiciaire du reste, n'est-ce pas M. le Juge FRÖHLICHER ?

Le Conseil de la Magistrature en est un exemple quand l'on comprend qu'en réalité il s'agit d'un verrou supplémentaire pour confirmer les CRIMES JUDICIAIRES commis. **Analysons la situation pour comprendre comment un tel « Conseil » pourrait être efficace, quand ce sont ceux qui commettent les CRIMES qui agissent ensuite dans la surveillance...** C'est totalement absurde et cette situation met en évidence le mépris des Autorités envers les Justiciables et les Citoyens !

La Conciliation ou médiation...

Le Juge Johannes FRÖHLICHER relève dans l'article de La Liberté cité en tête, que le Conseil de la Magistrature défend l'idée d'un recours accru à la conciliation et à la médiation...

C'est le pompon ! On doit constater par cette nouvelle évolution dans la médiocrité des Instances judiciaires, que non contents des CRIMES JUDICIAIRES récurrents qu'ils commettent et qui provoquent une surcharge des Tribunaux par les recours immanquables qu'ils provoquent, les « magistrats » et leur « autorité de surveillance », veulent maintenant parvenir à une ancienne solution qui leur permettra de mieux tondre leurs « moutons ». Vous avez bien compris qu'il s'agit une fois encore de tondre les « justiciables »...

La Constitution fédérale offre des « Garanties de procédure judiciaire » dans son Art. 30 Cst.

¹ *Toute personne dont la cause doit être jugée dans une procédure judiciaire a droit à ce que sa cause soit portée devant un tribunal établi par la loi, compétent, indépendant et impartial. Les tribunaux d'exception sont interdits.*
Il n'est nulle part question d'arrangements truqués convenus dans des « tribunaux d'exceptions ».

Je rappelle que la médiation « truquée » dont il est question ci-dessous, avait **permis toutes les dérives** et que **les Autorités politiques avaient tout mis en œuvre pour que ce soit un échec, afin de mettre en place le Conseil de la Magistrature.** Un Conseil qui allait être contrôlé par les Autorités politiques et judiciaires qui sont la source des problèmes... C'était déjà stupide à l'époque et ça le reste aujourd'hui encore, puisqu'on ne charge pas des Loups de garder des moutons dans une bergerie !

Pour comprendre cette situation, je dois me référer à mon affaire personnelle et plus particulièrement à **la « médiation » hors Tribunal truquée** par les Autorités et les médiateurs, contre laquelle je n'ai eu AUCUN MOYEN DE RECOURS... <https://swisscorruption.info/daniel-conus/#appendices>.

Ainsi ces VOYOUS qui administrent l'Institution judiciaire, veulent maintenant trouver le moyen de réduire la **surcharge de travail qu'ils occasionnent du fait de leurs CRIMES JUDICIAIRES**, en ayant une **solution pour poursuivre leurs CRIMES, sans que les Justiciables puissent dès lors recourir contre ce dont ils sont VICTIMES...**

C'est un nouveau VERROU supplémentaire à leurs agissement CRIMINELS !

En conclusion, constatons simplement que si les membres de l'Autorité judiciaire effectuaient correctement leur travail et ne se vautraient pas dans l'arbitraire au service de corrompus et ne commettaient pas des entraves récurrentes à l'action pénale, les effectifs dans le système judiciaire seraient en **surcapacité** ! Il suffit d'appliquer LE BON SENS dans l'étude des cas et veiller à ce que les salades du Procureur général Fabien GASSER <https://swisscorruption.info/gasser/#psy> soient proscrites... Avoir voulu me reconnaître comme incapable d'ester en Justice pour m'empêcher de faire valoir mes Droits fondamentaux contre les CRIMES dont je suis Victime est un signe supplémentaire de la dégénérescence de l'Institution qui démontre à quel point le système judiciaire est dénaturé !



Il se croit au-dessus des Lois, sur un piédestal !

Fait le 19 juin 2024

Daniel Conus